

**AVIS PUBLIC**  
**DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE - 3<sup>ÈME</sup> ANNÉE (2027)**  
**RÔLE TRIENNAL 2025-2026-2027**

**AVIS PUBLIC** est donné que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Mascouche, pour le troisième exercice financier du rôle triennal 2025-2026-2027 qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2027 a été déposé à mon bureau sous format électronique par l'évaluateur municipal et toute personne peut en prendre connaissance.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) (la Loi), avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard du rôle, une demande de révision prévue à la section 1 du chapitre X de la Loi au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

POUR ÊTRE RECEVABLE, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Mascouche  
Service des finances  
3034, chemin Sainte-Marie  
Mascouche (Québec) J7K 1P1

- être déposée avant la date limite prévue à la Loi;
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Mascouche le 9 septembre 2026

La greffière et directrice des services juridiques,

***Original signé par***

Sandra De Cicco, avocate  
greffe@mascouche.ca